



NRC Publications Archive Archives des publications du CNRC

Liste des vérifications des dessins de bâtiment : dessins d'architecture Strelka, Charles S.

For the publisher's version, please access the DOI link below./ Pour consulter la version de l'éditeur, utilisez le lien DOI ci-dessous.

Publisher's version / Version de l'éditeur:

<https://doi.org/10.4224/21273185>

Note d'information sur la construction, 1982-10-01

NRC Publications Record / Notice d'Archives des publications de CNRC:

<https://nrc-publications.canada.ca/eng/view/object/?id=046c3177-262c-4510-addd-0201bbe856e7>

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/objet/?id=046c3177-262c-4510-addd-0201bbe856e7>

Access and use of this website and the material on it are subject to the Terms and Conditions set forth at

<https://nrc-publications.canada.ca/eng/copyright>

READ THESE TERMS AND CONDITIONS CAREFULLY BEFORE USING THIS WEBSITE.

L'accès à ce site Web et l'utilisation de son contenu sont assujettis aux conditions présentées dans le site

<https://publications-cnrc.canada.ca/fra/droits>

LISEZ CES CONDITIONS ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER CE SITE WEB.

Questions? Contact the NRC Publications Archive team at

PublicationsArchive-ArchivesPublications@nrc-cnrc.gc.ca. If you wish to email the authors directly, please see the first page of the publication for their contact information.

Vous avez des questions? Nous pouvons vous aider. Pour communiquer directement avec un auteur, consultez la première page de la revue dans laquelle son article a été publié afin de trouver ses coordonnées. Si vous n'arrivez pas à les repérer, communiquez avec nous à PublicationsArchive-ArchivesPublications@nrc-cnrc.gc.ca.



Ref
Ser
TH1
N274

ISSN 0701-5224

no. 29F
BLDG

IRC PUB

NOTE D'INFORMATION SUR LA CONSTRUCTION

LISTE DES VÉRIFICATIONS DES DESSINS DE BÂTIMENT
DESSINS D'ARCHITECTURE

par

Charles S. Strelka

ANALYZED

Division des recherches en bâtiment, Conseil national de recherches Canada

Ottawa, octobre 1982

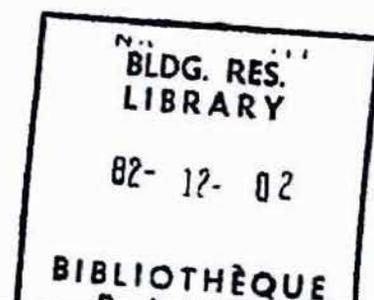


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

PAGE

PREMIÈRE PARTIE

VÉRIFICATION DES DIMENSIONS	2
ÉCHELLES	3
PLAN D'ENSEMBLE	4
PLAN D'IMPLANTATION	4
PLAN DES FONDATIONS	5
PLAN D'ÉTAGE	6
PLAN DU TOIT	7
ÉLÉVATIONS	8
COUPES TRANSVERSALES ET LONGITUDINALES	9
COUPES DU MUR	9
DÉTAILS DES ESCALIERS	10
DÉTAILS D'OUVRAGES MÉTALLIQUES DIVERS	10
DÉTAILS ET BORDEREAU DES FENÊTRES	11
BORDEREAU DU REVÊTEMENT INTÉRIEUR DES PIÈCES	11
BORDEREAU DES PORTES ET CADRES	11

DEUXIÈME PARTIE

PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER	14
PLAN D'IMPLANTATION	15
PLAN DES FONDATIONS	16
PLAN D'ÉTAGE	17
PLAN DU TOIT	18
COUPE DU BÂTIMENT	19
COUPE DU MUR	20
ÉLÉVATION	21
ESCALIERS ET ASCENSEURS	22
DÉTAILS DES FENÊTRES	23
BORDEREAUX	24

PRÉFACE

Les architectes trouveront dans cette liste de vérification un outil adéquat pour l'examen final des dessins dont ils ont supervisé l'exécution. Elle sera suivie d'autres listes de vérification qui porteront sur les dessins de structures et d'installations mécaniques et électriques qui seront publiées prochainement.

De caractère général, cette liste ne prétend pas couvrir de façon exhaustive toutes les situations particulières susceptibles de se présenter dans la pratique, toujours est-il qu'elle ne manquera pas d'utilité en tant que document de référence. Il est fortement recommandé à ses usagers de ne la mettre à exécution qu'après avoir consulté la Norme nationale canadienne CAN 3-B 78.3-M77, Dessins de bâtiment (publiée et distribuée par l'Association canadienne de normalisation, 178, boul. Rexdale, Rexdale (Ont.)) ou le Manuel sur la présentation des dessins de bâtiment suivant le système métrique (publié et distribué par la Division des recherches en bâtiment, Conseil national de recherches Canada).

La première partie de cette liste de vérification est présentée sous forme narrative ; elle sert à rappeler au vérificateur les divers détails contenus dans les dessins. Par exemple, on n'insistera jamais assez sur la "netteté des dessins", surtout dans les plans tracés au 1/100 pour la construction d'un mur composite.

La deuxième partie présente sous forme de tableaux une série de listes de vérification dont chacune concerne une feuille du jeu d'écures conventionnel. Ces tableaux peuvent être photocopiés et attachés aux écures respectives durant l'étape de vérification, et ils comportent des espaces vides pour l'addition des détails pertinents. L'utilisation de ces tableaux permet donc d'éviter l'impression répétitive des listes de vérification et de simplifier le classement permanent des dossiers de vérification et d'approbation. Signalons enfin que ces tableaux peuvent également servir de documents d'appoint pour le logiciel de la conception architecturale assistée par ordinateur (CAAO).

Il est indispensable que l'architecte vérifie soigneusement ses dessins avant de les faire exécuter par l'entrepreneur. Ce faisant, il assume pleinement la responsabilité associée à sa profession, s'acquitte de ses obligations envers son client et garantit sa bonne réputation.

L'auteur remercie vivement M. Alan J. Wilson, de Liverpool Polytechnic (Grande-Bretagne) des conseils nombreux et judicieux qu'il lui a donnés pour la préparation de ce document.

PREMIÈRE PARTIE

1. VÉRIFICATION DES DIMENSIONS

La représentation dimensionnelle doit être uniforme, méticuleuse et conforme à la Norme nationale canadienne CAN 3-B 78.3-M77, Dessins de bâtiment.

1.1 Les dimensions linéaires doivent être exprimées en millimètres (mm) sur les dessins de bâtiment et en mètres (m) sur les plans d'ensembles. Par convention, le symbole de l'unité de mesure peut être omis si l'on satisfait aux conditions suivantes :

- a) une note précisant l'unité de mesure adoptée figure sur la feuille de dessin à un endroit bien en évidence ;
- b) toutes les dimensions linéaires, notamment celles ayant trait aux points cotés et aux courbes de niveau du terrain sont exprimées en une seule unité.

Pour faciliter la lecture, grouper les chiffres en séries de trois avant et après le signe indiquant la décimale (ex. 123 456 789). Toutes les dimensions exprimées en mètres doivent comporter trois décimales, même si toutes les décimales sont des zéros (ex. 1,235 ; 1,000).

1.2 Les surfaces doivent être exprimées :

- a) en hectares (ha) sur les levés topographiques, les plans de lotissement et les plans de terrain, jusqu'à trois décimales (ex. 1,234 ha) ;
- b) en mètres carrés (m^2) pour la surface de plancher des pièces, les sections transversales des travaux de terrassement, les grandes baies vitrées, etc., jusqu'à deux décimales (ex. 1,23 m^2) ;
- c) en millimètres carrés (mm^2) pour les sections d'éléments structuraux ou autres, sans décimales.

Les symboles de ces unités, le cas échéant, DOIVENT TOUJOURS FIGURER sur les dessins.

1.3 Les volumes doivent être exprimés :

- a) en mètres cubes (m^3) pour le cubage des terrassements, des excavations, du béton, les grosses quantités de fluide, etc.
- b) en litres (L) pour le volume des contenants de fluides ou de gaz seulement.

Les symboles de ces unités DOIVENT TOUJOURS FIGURER sur les dessins.

2. ÉCHELLES

Les échelles les plus couramment employées
pour les différents types de dessins*

Étape	Type de dessin	Échelle	Remarques
Conception	Esquisse et dessin préliminaires		Les échelles varient mais l'on recommande de donner la préférence à celles utilisées à l'étape d'établissement des épures. L'échelle varie selon les cartes de référence utilisées.
	Dessins d'emplacement		
	Plan d'ensemble	1/2000 1/1000	
Épures	Plan d'implantation	1/500 1/200	
	Dessin d'emplacement général	1/200 1/100 1/50	
	Dessins de séries de composants	1/100 1/50 1/20	L'échelle recommandée est de 1/50.
	Dessins d'assemblages	1/20 1/10 1/5	
	Dessins des détails de composants	1/10 1/5 1/1	

*Ce tableau est tiré de la norme CAN 3-B 78.3-M77, Dessins de bâtiment, de L'Association canadienne de normalisation. Les limites de marges d'échelles recommandées peuvent être modifiées, à condition que la nouvelle échelle puisse être dérivée d'une échelle recommandée en élevant le numérateur ou le dénominateur à la puissance dix.

3. PLAN D'ENSEMBLE

- 3.1 Écrire le nom de l'arpenteur, la date de l'arpentage et la désignation officielle des terrains (ex. les numéros du plan municipal enregistré).
- 3.2 Montrer toutes les lignes de terrain avec leurs longueurs et orientations et toutes les bornes d'arpentage anciennes ou nouvelles.
- 3.3 Indiquer l'orientation du terrain par la flèche indicatrice du Nord.
- 3.4 Indiquer la borne-repère du chantier et son élévation géodésique et (ou) de chantier.
- 3.5 Montrer l'emplacement des trous de forage qui ont servi à l'analyse du sol (se reporter au rapport sur l'analyse du sol).
- 3.6 Indiquer les cotes de niveau existantes, y compris celles des terrains municipaux adjacents.
- 3.7 Indiquer les principales cotes de niveau futures de manière à montrer avec netteté et précision l'aspect à donner aux niveaux existants. Faire ressortir le déclivité du terrain à partir du bâtiment.
- 3.8 À l'aide des marges de recul du bâtiment, définir la position exacte de ce dernier sur le terrain. (Ne pas supposer qu'une dimension unique suffit pour indiquer qu'un mur est parallèle à une certaine ligne du terrain).
- 3.9 Indiquer toutes les conduites des services publics, notamment les égouts pluviaux et sanitaires, les conduites de distribution d'eau, les conduites de distribution du gaz et le câblage électrique (aérien ou souterrain). Montrer tous les poteaux des lignes électriques et téléphoniques existants et indiquer leur nouvel emplacement. Indiquer les dimensions de toutes les zones de servitude.
- 3.10 Indiquer tous les regards de services des égouts, les puisards, les postes de contrôle, les regards de service des canalisations électriques, etc., situés dans la rue et, si possible, leur cote de niveau à la hauteur de la rue et (ou) du radier.
- 3.11 Indiquer les raccordements aux égouts, canalisations d'eau, de gaz ou d'électricité, regards de services, puisards, etc., existants. Préciser la profondeur de toutes les canalisations souterraines.
- 3.12 Préciser les dimensions des aires de stationnement, des passages et allées et mentionner les rayons des courbes, les rebords de trottoir, les refuges pour piétons et les types de revêtement. Situer, le cas échéant, les aires de stationnement réservées aux personnes handicapées.

- 3.13 Indiquer les modifications nécessaires sur les rebords de trottoir de la rue, etc., selon les besoins des voies d'accès courantes ou destinées aux personnes handicapées.
- 3.14 En faisant varier les hachures (ou les teintes) faire ressortir les surfaces gazonnées, les surfaces ensemencées et les surfaces de nivellement sommaire. Indiquer les arbres et arbustes à conserver ou éliminer. Indiquer le nouveau cadre de verdure à moins qu'il n'existe un plan distinct pour l'aménagement paysager.
- 3.15 Ne pas procéder au réglage de finition à proximité d'une ligne du terrain municipal. Le niveau définitif du sol, notamment des passages et voies d'accès, doit se conformer au niveau de la rue et du rebord de trottoir.
- 3.16 Indiquer l'emplacement des mâts de drapeau et des panneaux isolés, s'il en existe. Se reporter au détail.
- 3.17 Montrer les paliers, les perrons, les mains courantes, les balustrades, etc., extérieurs. Préciser les matériaux utilisés. Ne pas manquer de détailler ces éléments.
- 3.18 Indiquer les réservoirs souterrains d'essence, de mazout et de gaz.
- 3.19 Montrer les ouvrages existants qui doivent être démolis et évacués par l'entrepreneur.

4. PLAN DES FONDATIONS

- 4.1 Indiquer les murs, pieux, poutres et (ou) semelles de fondation pour tous les murs et poteaux porteurs. Se reporter aux dessins du gros oeuvre.
- 4.2 Montrer les semelles et les fondations des éléments extérieurs au bâtiment proprement dit, par exemple : les escaliers, les rampes et les paliers de béton situés aux entrées.
- 4.3 Se reporter aux détails des éléments de fondation, s'il y a lieu.
- 4.4 Faire la description de la dalle de plancher et indiquer sa cote de nivellement.
- 4.5 Indiquer les modifications à introduire sur l'épaisseur de la dalle de plancher et sur les joints de dilatation et de bordure et préciser les fosses à réaliser.
- 4.6 Vérifier les ouvertures à prévoir dans les murs ou la dalle de fondation en fonction des dessins des installations électriques et mécaniques.

4.7 Montrer la ligne du plan de coupe du bâtiment et des murs.

4.8 Indiquer les zones non creusées.

5. PLAN D'ÉTAGE

5.1 Vérifier les dessins du gros oeuvre pour s'assurer que les poteaux sont tous indiqués sur les dessins d'architecture.

5.2 Vérifier les dessins des installations mécaniques et électriques pour s'assurer que les conduits, tuyaux de ventilation et autres ouvertures sont tous indiqués dans les dessins d'architecture.

5.3 Indiquer sur les dessins tous les appareils et meubles à demeure. Il faut montrer les installations telles que les éviers, les baignoires, les douches, les réfrigérateurs, les cuisinières, les tables de travail et les étagères de cuisine.

5.4 Indiquer l'emplacement des armoires au-dessus des comptoirs.

5.5 Indiquer par des traits en pointillés tous les appareils et meubles non inclus dans le contrat de construction et les signaler par les lettres NIC (non inclus dans le contrat).

5.6 Indiquer les décrochements verticaux du plafond.

5.7 Mentionner les tablettes et tringles du placard du vestibule.

5.8 Mentionner les tablettes, s'il y a lieu, dans tous les autres placards.

5.9 Montrer, selon le cas, la trappe d'accès en comble ou la trappe et (ou) l'échelle d'accès au toit.

5.10 Indiquer le niveau du plancher sur tous les plans d'étage.

5.11 S'assurer que toutes les mains courantes sont indiquées.

5.12 Si les plans d'étage sont subdivisés en deux sections ou plus, il faut prendre les mesures suivantes :

5.12.1 Dessiner toutes les sections selon le même sens d'orientation.

5.12.2 Veiller à ce que les sections se chevauchent jusqu'à un point mitoyen entre les lignes du quadrillage du dessin du gros oeuvre.

5.12.3 Montrer les dimensions globales de chaque section.

5.12.4 Ajouter sur chaque feuille un petit plan d'ensemble.

5.12.5 S'assurer que les resserrés de concierge sont distribués à égalité et de façon adéquate entre les différents étages du bâtiment (ce détail ne s'applique pas aux résidences unifamiliales). Ces détails sont souvent oubliés lorsque les plans d'étage sont subdivisés en deux sections ou plus. Il faut également vérifier la distribution d'autres installations telles que les fontaines à boire et les armoires d'incendie.

- 5.13 S'assurer que le nombre de portes requis pour chaque pièce et leurs sens d'ouverture sont conformes aux exigences du code de prévention d'incendie.
- 5.14 Montrer sur les plans d'étage les lignes du plan de coupe du bâtiment et des murs.
- 5.15 Sur le plan d'étage du rez-de-chaussée, indiquer tous les trottoirs, bordures, passages, allées, plates-formes, espaces plantés, puits d'éclairage de fenêtres, etc., situés à proximité des murs extérieurs du bâtiment. Le plan d'étage du rez-de-chaussée doit montrer la relation entre l'intérieur du bâtiment et les espaces extérieurs.
- 5.16 S'assurer que les salles de toilette sont masquées de façon adéquate par rapport aux couloirs.
- 5.17 Montrer les bordures de béton dans les salles de transformateurs et de réservoirs de mazout, s'il y a lieu.
- 5.18 Montrer les puisards en béton et les ouvertures d'accès dans les planchers. Indiquer le type de couvercle dont ils sont équipés.
- 5.19 Montrer le contour du puits d'éclairage des lanterneaux sur les plans d'étage.
- 5.20 Indiquer les joints de dilatation.
- 5.21 Indiquer les matériaux antidérapants prévus pour les rampes et préciser la pente de la rampe.
- 5.22 Indiquer, s'il y a lieu, les avaloirs de plancher et la déclivité du plancher.
- 5.23 Vérifier les dimensions du puits d'ascenseur selon les spécifications du fabricant.
- 5.24 Vérifier la répartition des avertisseurs de fumée.

6. PLAN DU TOIT

- 6.1 Indiquer les avaloirs de toit.
- 6.2 Préciser la pente du toit.
- 6.3 S'il s'agit d'un toit plat, indiquer les joints de dilatation et (ou) les joints de construction, etc.

- 6.4 Indiquer les costières divisant le toit plat, s'il y a lieu.
- 6.5 Indiquer la portée totale du solin métallique. S'il existe plus d'un type de solin, donner les précisions distinctives nécessaires.
- 6.6 Montrer les cheminées, les tuyaux de ventilation et autres pénétrations.
- 6.7 Montrer les lanterneaux ou toute autre structure ou équipement émergeant du toit plat ou aménagés sur ce toit.
- 6.8 Indiquer les lignes du plan de coupe du bâtiment et des murs.
- 6.9 Indiquer le type de couverture et d'isolation.

7. ÉLÉVATIONS

- 7.1 Il faut montrer tous les murs extérieurs du bâtiment, y compris les murs des espaces libres, et mentionner tous les matériaux visibles.
- 7.2 Indiquer sur chaque élévation le niveau approximatif du sol actuel.
- 7.3 Montrer le niveau définitif du sol.
- 7.4 Indiquer les élévations d'étage.
- 7.5 Montrer les murs de fondation, les semelles, les pieux, les têtes de pieux, etc., et indiquer leurs cotes de niveau.
- 7.6 Montrer les perrons et indiquer, s'il y a lieu, leurs fondations, semelles et mains courantes.
- 7.7 Préciser la hauteur et l'emplacement des seuils de toutes les fenêtres et portes.
- 7.8 Indiquer tous les types de fenêtres et de portes inclus dans l'élévation, par numéro ou lettre de code.
- 7.9 Montrer tous les volet d'aération métalliques et se reporter aux dessins des installations mécaniques.
- 7.10 Indiquer les solins métalliques (toit) et le couronnement des murs de maçonnerie, s'il y a lieu.
- 7.11 Montrer les échelles d'accès au toit, et se reporter au dessin des détails.
- 7.12 Montrer les lanterneaux, cheminées et autres éléments de construction apparaissant derrière le plan d'élévation.
- 7.13 Montrer les appareils d'éclairage extérieurs, les boîtes à lettres, etc., à installer.

- 7.14 Indiquer l'emplacement et les dimensions de panneaux indicateurs extérieurs, s'il y en a.

8. COUPES TRANSVERSALES ET LONGITUDINALES

- 8.1 La précision des données de ces dessins doit être vérifiée de nouveau après l'achèvement des bordereaux des portes et du revêtement intérieur des pièces. Il n'est pas recommandé de montrer l'élévation pictographique des murs derrière le plan de coupe.
- 8.2 Indiquer le niveau approximatif du sol le long de la ligne de coupe.
- 8.3 Indiquer le niveau définitif du sol et le revêtement du sol entourant le bâtiment (pavé, gazon, etc.).
- 8.4 Indiquer le niveau de tous les étages, des dalles de toit, du dessus des fondations, du faite et de la pente de toit.
- 8.5 S'assurer que l'intervalle entre les planchers, la hauteur des ouvertures, la profondeur des semelles sous le sol et autres dimensions verticales, sont bien indiquées.
- 8.6 Vérifier l'isolation des murs de fondation, des dalles à niveau du sol, des murs, du toit, etc., en ce qui concerne l'emplacement, la résistance thermique, la nature et le mode de fixation de l'isolant.
- 8.7 Indiquer l'imperméabilisation des éléments de construction sous le niveau du sol.
- 8.8 Vérifier si les drains souterrains sont indiqués.
- 8.9 Montrer les parties de la structure situées derrière la coupe verticale.

9. COUPES DE MURS

- 9.1 Montrer les murs de fondations, les semelles, les têtes de pieu, les poutres, etc.
- 9.2 Situer les poutres d'acier, les linteaux, etc., se trouvant dans la coupe du mur, par rapport à des repères de hauteur tels que le plancher fini ou le sommet de la structure d'acier.
- 9.3 Indiquer les distances plancher à plancher, les hauteurs des seuils de fenêtres par rapport au plancher, etc.
- 9.4 Indiquer à partir des dessins du gros oeuvre quels murs recevront des attaches à maçonnerie et quels murs recevront d'autres types d'armature.

- 9.5 Indiquer les trous d'évacuation d'eau dans les murs du type pare-pluie et préciser l'espacement adéquat de ces trous.
- 9.6 Montrer clairement toutes les couches de maçonnerie hydrofuges et les solins métalliques de la maçonnerie.
- 9.7 S'assurer que toute la construction extérieure répond aux normes d'isolation.
- 9.8 Vérifier si l'on a indiqué les drains souterrains et la pente du niveau fini du sol. Le terrain doit descendre en pente à partir du bâtiment.
- 9.9 S'assurer de la continuité de l'isolation et des pare-vapeur du mur extérieur.
- 9.10 Vérifier de nouveau tous les matériaux de finition intérieur indiqués sur les dessins, après l'achèvement du bordereau du revêtement intérieur des pièces.

10. DÉTAILS DES ESCALIERS

- 10.1 Montrer les marches et paliers qui doivent recevoir un traitement contre le dérapage.
- 10.2 Il est recommandé de faire un plan d'étage pour chaque volée d'escalier (Le plan du sous-sol étant fréquemment omis, les murs de fondation qui entourent l'escalier sont souvent mal situés).
- 10.3 Il est conseillé de tracer une coupe des escaliers pour en montrer l'échappée.
- 10.4 Indiquer les poutres, poteaux ou murs qui supportent le palier.
- 10.5 Les balustres, le cas échéant, ne doivent pas être à des intervalles de plus de 100 mm C.C.
- 10.6 Tous les plans d'escalier à grande échelle doivent être accompagnés d'une cotation détaillée.

11. DÉTAILS D'OUVRAGES MÉTALLIQUES DIVERS

- 11.1 Les détails des échelles extérieures en acier ou des échelles d'accès au puits d'ascenseur sont souvent omis.
- 11.2 Les trappes d'accès aux toits plats doivent être montrées et dessinées en détail.
- 11.3 Les volets d'aération spéciaux à lames métalliques qui ne sont pas couverts par les dessins des installations mécaniques ou par les spécifications doivent être dessinés en détail.

- 11.4 Il est recommandé de grouper tous les détails des ouvrages métalliques divers sur un ou plusieurs dessins distincts. Ces dessins doivent faire l'objet d'une liste.

12. DÉTAILS ET BORDEREAU DES FENÊTRES

- 12.1 Montrer et décrire le type de fenêtre et indiquer le sens d'ouverture.
- 12.2 Donner les dimensions du pré-cadre pour chaque type de fenêtre.
- 12.3 Indiquer le type de vitrage requis.
- 12.4 De manière générale, le carreau intérieur des fenêtres de salle de toilette doit comporter une vitre translucide.
- 12.5 Indiquer sur les coupes détaillées des fenêtres les coupe-bise, les coupures thermiques, les solins, la continuité des pare-vapeur et le calfeutrage.
- 12.6 Montrer l'emplacement et les dimensions des linteaux.

13. BORDEREAU DU REVÊTEMENT INTÉRIEUR DES PIÈCES

- 13.1 Le carrelage mural des salles de toilette doit être exécuté jusqu'à une hauteur de 1 200 mm ou de 1 500 mm. Toute hauteur intermédiaire par rapport à ces deux limites n'est pas compatible avec la hauteur des interrupteurs d'éclairage.
- 13.2 On doit indiquer si les plafonds sont coupe-feu ou non.
- 13.3 Le parement des revêtements intérieurs en bois doit être ignifuge.
- 13.4 On doit indiquer la hauteur de toutes les plinthes.
- 13.5 Les planchers en béton des pièces auxiliaires doivent être peints.
- 13.6 Les planchers et les rampes des garages souterrains doivent permettre l'évacuation des eaux de surface. Indiquer le traitement de leur surface.

14. BORDEREAUX DES PORTES ET CADRES

- 14.1 Réduire au possible la variété des cadres utilisés. Concevoir les murs en fonction des huisseries et non vice-versa.
- 14.2 Le cas échéant, vérifier si la largeur des portes des habitations, des salles de toilette et des entrées publiques facilitent l'accès en fauteuil roulant.

- 14.3 Toutes les portes extérieures doivent être équipées de garnitures d'étanchéité et de seuils étanches.
- 14.4 Pour le vitrage des portes on doit utiliser, soit le verre armé transparent "Georgien", soit le verre de sécurité.

DEUXIÈME PARTIE

DESSIN : PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Flèche d'indication du Nord

Lignes du terrain

Cotes de niveau - existantes, prévues

Situation du bâtiment (ou des bâtiments) sur le terrain

Extérieur : escaliers

rampes

plates-formes

patios

Ouvrages isolés : mâts

lampadaires

panneaux

murs de soutènement

Clôtures

Équipement sportif et récréatif

Surface d'engazonnement ou d'ensemencement

Arbres et arbustes existants à conserver

Arbres et arbustes à planter

Listes des nouveaux arbres et arbustes

Pots, parterres

Voie d'acier pour automobile ou piétons

NOTE : Dans les petits projets, ces détails peuvent être
inclus dans le plan d'ensemble

DESSIN : PLAN D'IMPLANTATION

Dessiné par :

Vérifié par :

Detail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Flèche d'indication du Nord

Dimensions

Renseignements topographiques, numéro(s) de terrain

Lignes du terrain, longueurs, azimuts, orientations, bornes
de levé

Borne-repère du chantier

Cotes de niveau - existantes, prévues

Drainage du terrain, des chaussées, des aires de
stationnement

Situation du (des) bâtiment(s) sur le terrain, retraits

Emplacement des trous de forage qui ont servi à l'analyse
du sol

Entrée du bâtiment

Extérieur : escaliers

rampes

plates-formes

passages environnants en contrebas

Ouvrages isolés : mâts

lampadaires

panneaux indicateurs

murs de soutènement

clôtures

Routes, passages, allées : rayons des courbes
revêtement

Aire de stationnement : nombre de places

stationnement pour personnes

handicapées

revêtement

Câbles aériens de services publics (y compris les
modifications)

- raccordement au bâtiment

Canalisations souterraines de distribution des services
publics (y compris les modifications)

- raccordement au bâtiment

Nouveaux ouvrages souterrains

Équipement sportif et récréatif

Ouvrages existants à éliminer ou déplacer

Arbres et arbustes existants à conserver

Espaces couverts par l'aménagement paysager

DESSIN : PLAN DES FONDATIONS

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Quadrillage du gros oeuvre

Lignes de référence au plan de coupe du bâtiment

Lignes de référence au plan de coupe des murs

Semelles pour : les murs de fondation

les poteaux

les murs et

cloisons porteurs

les escaliers et rampes

extérieurs

les ouvrages extérieurs isolés

Joints de dilatation

Ouvertures requises pour les services publics

- vérifier par référence aux : dessins des installations

électriques

dessins des installations

mécaniques

Puits d'ascenseur et autres

Zones non excavées

Vérifier
par référence
aux dessins
du gros oeuvre

DESSIN : PLAN D'ÉTAGE

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Quadrillage du gros oeuvre

Lignes de référence au plan de coupe du
bâtiment

Lignes de référence au plan de coupe des murs

Cercles de renvoi au détail

Niveau du plancher ou niveaux ponctuels

Portes : symboles
linteau

Escalier : symboles

direction

mains courantes

Rampes : pente

Gaines d'ascenseur

Noms/symboles des pièces

Meubles à demeure (inclus dans le contrat/NIC)

Trappes d'accès au toit ou à l'attique

Lanterneau(x)

Puisards, avaloirs du plancher

Joints de dilatation/périmétriques/de construction

Décrochements verticaux du plafond

Vérifier par référence aux documents suivants :

dessins du gros oeuvre

dessins des installations mécaniques

dessins des installations électriques

bordereau des portes

bordereau des fenêtres

bordereau de revêtement intérieur

Plan d'ensemble (pour les plans d'étage subdivisés en plusieurs
sections)

Avertisseurs de fumée

DESSIN : PLAN DU TOIT

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Quadrillage du gros oeuvre

Lignes de référence au plan de coupe du bâtiment

Lignes de référence au plan de coupe des murs

Cercles de renvoi au détail

Niveaux ponctuels

Avaloirs ou système de drainage du toit

Pente du toit

Solins

Cheminée(s), souches

Lanterneaux

Structures/appareils installés sur le toit

Bordures/costières

Joint de dilatation/de construction

Type de couverture et d'isolation

Vérifier par référence aux dessins suivants :

dessins du gros oeuvre

dessins des installations mécaniques

dessins des installations électriques

DESSIN : COUPE DU BÂTIMENT

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Quadrillage du gros oeuvre

Niveau du sol existant et prévu

Niveaux : des étages

des fondations

du toit

Note(s) sur les murs

Note(s) sur les planchers

Note(s) sur le toit

Vérification de la résistance thermique de

l'isolation

Isolation sous le niveau du sol

Hydrofugation/imperméabilisation

Parties du gros oeuvre situées derrière le plan de coupe

dans l'élévation

Drain périphérique

Vérifier par référence aux dessins suivants :

dessins du gros oeuvre

dessins des installations mécaniques

dessins des installations électriques

DESSIN : COUPE DU MUR

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Niveaux : des fondations
des planchers
du toit

Niveau du sol existant et prévu

Note(s) sur les murs

Note(s) sur les planchers

Note(s) sur le toit

Vérification de la résistance thermique de
l'isolation

Isolation sous le niveau du sol

Hydrofugation/imperméabilisation

Continuité de l'isolation et des pare-vapeur

Calfeutrage

Solins

Drain périphérique

Trous d'évacuation de l'eau dans la maçonnerie

Vérifier par référence aux documents suivants :

dessins du gros oeuvre

dessins des installations mécaniques

dessins des installations électriques

bordereau du revêtement intérieur

bordereau des fenêtres

DESSIN : ÉLÉVATIONS

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Quadrillage du gros oeuvre

Référence au plan de coupe du bâtiment

Référence au plan de coupe des murs

Symbole des fenêtres

Symboles des portes

Niveaux : des fondations

des planchers

du toit

Parties du bâtiment apparaissant derrière le plan
d'élévation

Solins

Extérieur : escaliers

bordures

rampes

échelles

balustrades et mains courantes

appareils d'éclairage attachés au bâtiment

panneaux de signalisation attachés au bâtiment

Grilles de ventilation

Vérifier par référence aux dessins suivants :

dessins des installations mécaniques

dessins des installations électriques

DESSIN : ESCALIERS ET ASCENSEURS

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Dimension

Référence au quadrillage

Symboles

Mains courantes

Giron

Contremarche

Limon

Finition

Échappée

Poutres, poteaux ou murs supportant le palier

Puits d'ascenseur, accès

Ventilation du puits

Accès à la salle des machines

DESSIN : DÉTAILS DES FENÊTRES

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Cercle de renvoi

Dimensions : pré-cadre

appui

linteau

Vitrage

Calfeutrage

Solins

Pare-vapeur à l'ouverture

Coupe thermique : fenêtre/charpente

Linteau

Vérifier par référence au bordereau des fenêtres

DESSIN : BORDEREAUX

Dessiné par :

Vérifié par :

Détail

Vérifications

1^{re} 2^e Finale

Cartouche

Bordereau du revêtement intérieur : donner des symboles aux pièces
 vérifier les plans d'étage pour
 s'assurer que toutes les pièces
 sont mentionnées
 vérifier les plans de coupe au
 regard du revêtement intérieur
 vérifier les abréviations

Bordereau des portes : symboles
 dimensions
 résistance au feu
 dispositif de fermeture
 seuils
 garniture d'étanchéité
 huisseries
 vérifier le plan d'étage pour
 s'assurer que toutes les portes
 sont dûment désignées

Bordereau des fenêtres : symboles
 dimensions
 type de fenêtres
 vitrage
 vérifier les plans d'étage et les
 coupes pour s'assurer que toutes
 les fenêtres sont dûment
 désignées